

## EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 18\_416\_CO\_AR DU 14 DÉCEMBRE 2018 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE - 2019

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 14 décembre 2018, sont organisés au titre de l'année 2019 les concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie d'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la région Pays de la Loire.

La répartition des postes est la suivante :

Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> voie	TOTAL
44	21	8	73

### RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La période de retrait des dossiers est fixée du 26 février au 20 mars 2019 sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr).

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier original imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 28 mars 2019. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de Gestion, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi). Il est recommandé de ne pas déposer de dossier dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion en dehors des heures d'ouverture.

**ATTENTION: les dossiers papier ne seront plus distribués. Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent s'inscrire au Centre de Gestion de Loire-Atlantique. Ils devront prendre le temps nécessaire pour utiliser la procédure de préinscription sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr). Des ordinateurs et imprimantes seront mis à leur disposition, et des agents du Centre de Gestion les accompagneront en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00).**

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

### IMPORTANT

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

**Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique.**

**L'envoi de tous les documents relatifs au concours se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrites et orales, les courriers de résultats des écrits et les courriers de résultats d'admission seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.**

## CONDITIONS D'ACCÈS :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente\* dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes :

- les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Le troisième concours est ouvert :

- aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles **ou** d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale **ou** d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

## DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES :

- Épreuves écrites : le 3 octobre 2019 au Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du parc des expositions, 72058 LE MANS Cedex 2.
- Épreuves orales obligatoires : décembre 2019 (dates à déterminer) à l'espace Adelis, 9 boulevard Vincent Gâche, 44200 NANTES\*.

\* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les lieux des épreuves en cas de besoin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et examens professionnels :

- Par téléphone au 02.40.20.00.71
- Par mail à l'adresse [concours@cdg44.fr](mailto:concours@cdg44.fr)